

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_02_011

L'an deux mille vingt six, le douze février à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmillles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 06 février 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.

SUBVENTION ASSOCIATION LA BOUT IK PROJET COLLECTIF EPICERIE ASSOCIATIVE LA BOUTOUCHERE

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, informe le Conseil Municipal que l'association La Bout'ik dont le siège est implanté à Mauges-sur-Loire, sollicite la commune pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre de son projet collectif de création d'une épicerie associative à La Boutouchère, Saint-Florent-le-Vieil.

Face aux enjeux de dynamisation du milieu rural, ce projet permet de renforcer plusieurs enjeux clés pour le territoire et constitue une action concrète pour renforcer la solidarité, dynamiser le tissu social tout en contribuant à maintenir une offre de services essentiels et soutenir l'économie locale en favorisant l'achat auprès de producteurs locaux ou de circuits courts, dynamisant ainsi l'économie du territoire.

Dans cette perspective, la présente délibération a pour objectif de fixer les montants d'attribution pour l'année 2026, de la subvention à l'association la Bout'ik.

La demande de subvention est répartie de la manière suivante :

- 6 960 € au titre d'une subvention « annuelle » et 7 000 € au titre d'une subvention « projet ».

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par l'association La Bout'ik dont le siège est implanté à la Boutouchère, commune déléguée de Mauges-sur-Loire ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir un projet collaboratif d'épicerie associative visant à renforcer l'attractivité et à consolider la vitalité du territoire ;

CONSIDERANT l'intérêt de ce projet pour le développement local, la lutte contre l'isolement, et l'amélioration de l'accès à une alimentation de qualité pour les habitants du territoire, notamment en milieu rural ;

VU l'avis favorable de la Commission Économie en date du 15 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	2
Abstention	5
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver l'attribution des subventions suivantes à l'association La Bout'lk, pour la thématique économie en 2026 :

Associations	Commune déléguée	Montant obtenu 2025	Montant proposé 2026
La Bout'ik (fonctionnement)	Saint-Florent-le-Vieil		6 960 €
La Bout'ik (projet)	Saint-Florent-le-Vieil		7 000 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le



ID : 049-200054336-20260212-DL_2026_02_011-DE

compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Nombre de conseillers : 59
Nombre de présents : 47
Nombre de votants : 55
(dont 9 pouvoirs)

Signé le 13 février 2026

Le Maire

Gilles PITON